

21/JUR/12

Décision n° 2021/DG/03 du 22 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des médecins

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-13 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

Vu la décision n° 2020/26/DG du 29 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des médecins ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés, à compter du 22 janvier 2021, pour la durée du mandat restant à courir, membres de la commission scientifique indépendante des médecins :

1. Au titre de représentants des spécialités autres que la médecine générale proposés par la Fédération des spécialités médicales :
 - En tant que membres titulaires :
 - M. Vincent CAMUS,
 - M. Jacques DELARUE,
 - M. Jean-Pascal DEVAILLY,
 - Mme Marie-Claude JARS-GUINCESTRE,
 - M. Pierre JOUANNY,

- M. Olivier LESENS,
 - Mme Marie-Laurence POLI-MEROL,
 - M. Laurent VERZAUX.
- En tant que membre suppléante :
- M. Patrick JOLY,
 - Mme Michèle SCHEFFLER.
2. Au titre de représentants de la spécialité de médecine générale proposés par le Collège de la médecine générale :
- En tant que membres titulaires :
- Mme Odile BOURGEOIS,
 - Mme Isabelle DUPIE,
 - Mme Valérie DUTHIL.
 - M. Alain LORENZO,
 - M. Raphaël LOZAT,
 - Mme Pascale RENAUD-BRIVET,
 - Mme Sophie SIEGRIST.
3. Au titre de représentants du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :
- En tant que membre titulaire :
- M. Christophe LEROYER.
- En tant que membre suppléant :
- M. Cyril SCHWEITZER, suppléant de M. Bernard NEMITZ.
4. Au titre de représentants du service de santé des armées :
- En tant que membres titulaires :
- M. Luc AIGLE.

- Mme Catherine CREACH-THIOLET,
- En tant que membres suppléants :
 - M. Vincent BEYLOT, suppléant de M. Luc AIGLE,
 - Mme Marie Dominique COLAS, suppléante de Mme Catherine CREACH-THIOLET.
- 5. Au titre de représentant du Conseil national de l'Ordre des médecins :
 - En tant que membre suppléant :
 - M. Robert NICODEME, suppléant de M. Frédéric JOLY.

Article 2 - Le Directeur du développement et de la qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 22 janvier 2021,

Michèle LENOIR-SALFATI

Signé

Directrice Générale

Conformément à l'article 3 de la décision n° 2020/20/DG du 30 octobre 2020 portant mise en œuvre à l'Agence nationale du développement professionnel continu, à titre exceptionnel, de diverses mesures dans le cadre de la propagation du virus Covid-19, les décisions comporteront, à défaut de la signature de la Directrice générale, la mention « Signé ». Celle-ci vaut validation et signature de l'ordonnateur comme de l'autorité investie du pouvoir de nomination.